

Risque accru d'un AVC

# LES CHIROS SE FONT RASSURANTS



**JOHANNE ROY**  
MÉDIAMATIN Québec  
joroy@mediamatinquebec.com

**Des chercheurs torontois en sont arrivés à la conclusion, dans une étude récente, que rien ne permettait d'associer les ajustements chiropratiques à un risque accru d'accident vasculaire cérébral.**

«C'est une très bonne nouvelle. Lorsque survient un incident, certains se font un plaisir de ramener cela en première page des journaux. Or, cette étude montre que les manipulations chiropratiques sont hautement sécuritaires. Consulter un chiropraticien est moins dangereux que de prendre de l'aspirine ou de prendre sa voiture pour se rendre à la clinique», affirme le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, le D<sup>r</sup> André-Marie Gonthier.

L'étude, publiée récemment dans la réputée revue Spine, montre que le risque d'AVC n'était pas plus élevé au cours de soins chiropratiques que lors de soins médicaux de première ligne.

Cela étant dit, souligne le D<sup>r</sup> Gonthier, il ne faut pas pour autant banaliser le geste chiropratique. Offerte à l'Université du Québec à Trois-Rivières, la formation en chiropratique est d'une durée de cinq ans.

«Ce n'est pas le cas de certains professeurs d'éducation physique, de judo ou masseurs qui, pour aider un élève ou un client, font des manœuvres apprises on ne sait où», signale le D<sup>r</sup> Gonthier.

## «Ramancheurs»

Selon ce dernier, il en va de même des «ramancheurs», traditionnellement bien implantés au Québec et toujours actifs dans bien des coins de la province.

«On est tous à la recherche du miracle. Dans l'histoire de la médecine, il y a eu des «ramancheurs», que ce soit à la cour du roi d'Angleterre ou dans l'entourage de Louis XIV. Dans certains coins reculés de l'Europe de l'Est, on utilise des ours qui marchent sur des patients!» rapporte le D<sup>r</sup> Gonthier.

En 1974, année de la légalisation de la chiropractie au Québec, le jeune André-Marie Gonthier se destinait vers la physiothérapie. «Je ne savais même pas que la chiropractie existait. Au cours de mes études à l'Université de Montréal, j'ai eu un grave accident.

**«Consulter un chiropraticien est moins dangereux que de prendre de l'aspirine»**

«Mon père m'a orienté vers un chiropraticien. Cela m'a tellement aidé que j'ai décidé de pratiquer dans ce domaine. J'ai fondé le programme de chiropratique à Trois-Rivières. Maintenant, il n'est pas rare qu'on accueille des jeunes dont l'un des parents est médecin. C'est le cas d'un étudiant dont le père est orthopédiste», met en lumière le D<sup>r</sup> Gonthier.

Le programme de chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières regroupe 225 étudiants. «Comme approche de santé alternative, la chiropratique est la seule standardisée partout dans le monde», ajoute-t-il.

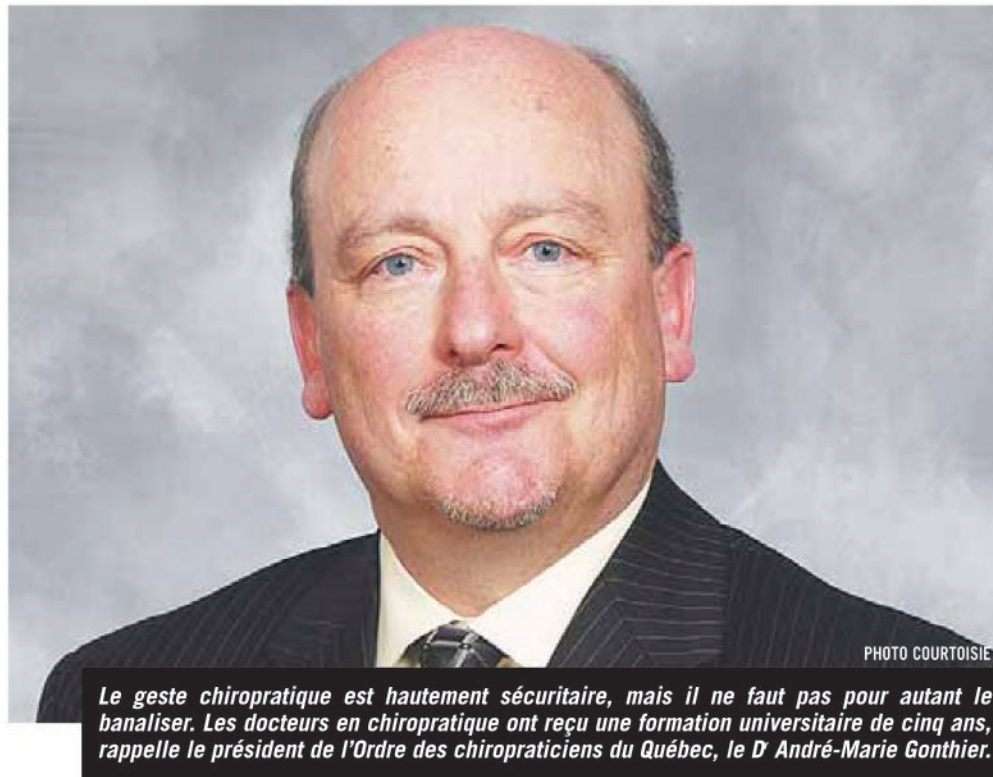


PHOTO COURTOISIE

**Le geste chiropratique est hautement sécuritaire, mais il ne faut pas pour autant le banaliser. Les docteurs en chiropratique ont reçu une formation universitaire de cinq ans, rappelle le président de l'Ordre des chiropraticiens du Québec, le D<sup>r</sup> André-Marie Gonthier.**

## Entente de principe

# LES DENTISTES ACCEPTENT À NOUVEAU LA CARTE

**(JR) - Depuis hier, les dentistes québécois acceptent de nouveau la carte soleil pour les soins dispensés aux enfants de moins de dix ans et aux prestataires de l'aide sociale.**

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) est en mesure de recevoir et de traiter les demandes de paiement des quelque 2300 dentistes devenus non participants au régime public, le 27 mars.

La RAMQ n'a, par ailleurs, reçu que 48 demandes de remboursement de citoyens pour des soins dentaires habituellement couverts par l'État, mais que ces dentistes factureraient immédiatement à leurs patients.

C'est très peu, reconnaît-on à la RAMQ. Sans doute que plusieurs patients ont reporté leur rendez-vous, dans l'attente d'un règlement entre les dentistes et le gouvernement.

Les patients concernés recevront leur chèque d'ici deux à trois semaines, fait

savoir Marc Lortie, de la RAMQ.

Les dentistes, de leur côté, se prononceront dans une quinzaine de jours, en assemblée générale, sur l'entente de principe intervenue en fin de semaine entre l'Association des chirurgiens dentistes du Québec et le gouvernement.

Les deux parties ont trouvé un terrain d'entente sur la rémunération; toutefois, la question des frais d'exploitation des cliniques est reportée à une date ultérieure.